

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00298

Numéro SIREN : 440 668 143

Nom ou dénomination : GROUPE JTI

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/028047

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/028047**
n°de gestion : **2002B00298**
n°SIREN : **440 668 143 RCS Lyon**

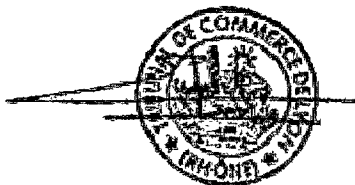
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 13/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

GROUPE JTI - Société par actions simplifiée
16 avenue Joannès Masset 69009 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5097990

COMPTES AU 31/12/2016



Carpière
Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	256 595	213 082	43 513	43 062
Fonds commercial (1)	490 210		490 210	490 210
Autres immobilisations incorporelles	100 949		100 949	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 593 828		1 593 828	1 593 828
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	147 298	100 020	47 278	54 612
Immobilisations corporelles en cours	43 174		43 174	
Avances et acomptes	501 039		501 039	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 958 403	400 000	7 558 403	7 980 903
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	2 448		2 448	
Prêts				
Autres immobilisations financières	39 354		39 354	20 787
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 133 298	713 102	10 420 196	10 183 403
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 389		3 389	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 170 806	9 669	2 161 137	1 635 837
Autres créances	4 706 545		4 706 545	3 788 630
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 042 459		1 042 459	2 334 333
Charges constatées d'avance (3)	35 403		35 403	88 868
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 958 601	9 669	7 948 933	7 847 667
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	19 091 899	722 771	18 369 128	18 031 070
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			3 672	
(3) Dont à plus d'un an (brut)			14 963	

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 520 000	8 520 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 926 155	4 887 543
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	154 874	127 351
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 141 194	1 618 269
Report à nouveau	482 288	482 288
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	201 909	550 448
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 426 420	16 185 899
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		35 000
Provisions pour charges	185 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	185 000	35 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	454 373	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	203 372	447 021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	482 563	276 387
Dettes fiscales et sociales	572 322	1 030 645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 078	25 861
Produits constatés d'avance (1)		30 256
TOTAL DETTES	1 757 708	1 810 171
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 369 128	18 031 070
(1) Dont à plus d'un an (a)	417 131	1 810 171
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 340 577	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)						
Production vendue (services)	3 323 586	100,00	2 928 782	100,00	394 804	13,48
Chiffre d'affaires net	3 323 586	100,00	2 928 782	100,00	394 804	13,48
Dont à l'exportation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	8 051	0,24			8 051	
Autres produits	546 379	16,44	497 555	16,99	48 825	9,81
Total	3 878 017	116,68	3 426 337	116,99	451 680	13,18
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 484 149	44,66	1 197 769	40,90	286 380	23,91
Impôts, taxes et vers. assim.	62 810	1,89	59 316	2,03	3 494	5,89
Salaires et Traitements	1 124 878	33,85	977 893	33,39	146 985	15,03
Charges sociales	478 286	14,39	421 505	14,39	56 780	13,47
Amortissements et provisions	252 622	7,60	65 063	2,22	187 559	288,27
Autres charges	1 483	0,04	4 367	0,15	-2 883	-66,03
Total	3 404 228	102,43	2 725 914	93,07	678 315	24,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	473 788	14,26	700 423	23,92	-226 635	-32,36
Opérations en commun						
Produits financiers	213 322	6,42	286 892	9,80	-73 570	-25,64
Charges financières	408 791	12,30	230 720	7,88	178 071	77,18
RESULTAT FINANCIER	-195 469	-5,88	56 172	1,92	-251 641	-447,98
RESULTAT COURANT	278 320	8,37	756 595	25,83	-478 276	-63,21
Produits exceptionnels	196 083	5,90	28 535	0,97	167 547	587,16
Charges exceptionnelles	112 946	3,40	90 818	3,10	22 128	24,37
RESULTAT EXCEPTIONNEL	83 137	2,50	-62 283	-2,13	145 419	-233,48
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices	159 547	4,80	143 865	4,91	15 682	10,90
BENEFICE OU PERTE	201 909		550 448		-348 538	-63,32

Annexe 2016

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GROUPE JTI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 18 369 128 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 201 909 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

GROUPE JTI
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.520.000 €uros
Siège social : 16 avenue Joannès Masset – 69009 LYON
440 668 143 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2017

Le 30 Juin 2017 à 14heures, au siège social, les associés de la société GROUPE JTI se sont réunis en Assemblée Général Ordinaire, sur convocation du Président.

La convocation a été adressée par lettre à chaque associé.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe TOURNIER, Président.

L'assemblée désigne pour secrétaire : Monsieur Jean-Pascal TOURNIER, Directeur Général.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus d'un quart des actions formant le capital. L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les commissaires aux comptes (Cabinet GAUDET, représenté par M. Christophe ALEXANDRE, et INTERAUDIT, représenté par M. Alexis NANQUETTE) sont présents.

Le Président met à disposition des associées :

- La feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés,
- Le rapport établi par le Président,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires, législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport du Président sur la gestion de la Société ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et quitus au Président, au Directeur Général et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation de la rémunération versée au Président
- Pouvoirs pour les formalités

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion. Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, sur l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 201.909 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate la somme de 2.654 euros de dépenses et charges non déductibles des bénéfices visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus au Président et au Directeur Général de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus au commissaire aux comptes de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227.10 du Code du Commerce, l'Assemblée approuve purement et simplement les termes de ce rapport dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 201.909 euros de la façon suivante :

- 10.096 euros à la réserve légale
- 191 813 euros au poste « Autres réserves »

L'assemblée Générale prend acte, en application de l'article 243 Bis du Code Générale des Impôts, de ce que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau, après lecture.

Philippe TOURNIER



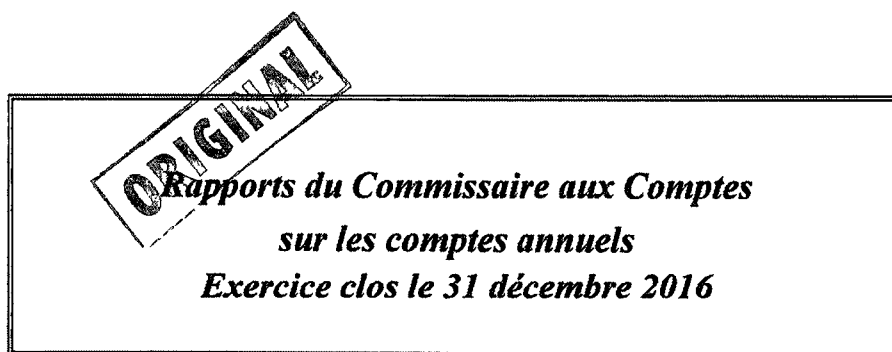
Jean-Pascal TOURNIER



SAS JTI FINANCE

16, Avenue Joannès Masset

69009 LYON



SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
- Rapport	1 et 2
- Comptes annuels	3 à 13
- Rapport spécial sur les conventions réglementées	14

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **JTI FINANCE SAS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation et la dépréciation éventuelle des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

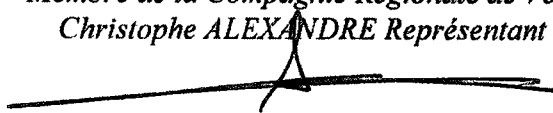
3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à PARIS, le 1^{er} juin 2017

*CABINET GAUDET
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Christophe ALEXANDRE Représentant légal*



Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	5 654	939	4 715
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés	2 448		2 448
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 224		1 224
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 226	939	8 287
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	172 832		172 832
Autres créances	16 611		16 611
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	85 417		85 417
Charges constatées d'avance (3)	4 608		4 608
TOTAL ACTIF CIRCULANT	279 469		279 469
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	288 795	939	287 856
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

Bilan passif

31/12/2016	
CAPITAUX PROPRES	
Capital	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 041
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	97 959
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 769
Dettes fiscales et sociales	163 128
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	189 897
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	287 856
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	189 897
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 21/12/15 au 31/12/16 13 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	535 314	100,00	535 314	
Chiffre d'affaires net	535 314	100,00	535 314	
Dont à l'exportation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	17		17	
Total	535 332	100,00	535 332	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	49 207	9,19	49 207	
Impôts, taxes et vers. assim.	7 551	1,41	7 551	
Salaires et Traitements	352 715	65,89	352 715	
Charges sociales	137 548	25,69	137 548	
Amortissements et provisions	939	0,18	939	
Autres charges	45	0,01	45	
Total	548 005	102,37	548 005	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-12 673	-2,37	-12 673	
Opérations en commun				
Produits financiers				
Charges financières	17		17	
RESULTAT FINANCIER	-17		-17	
RESULTAT COURANT	-12 690	-2,37	-12 690	
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	-10 649	-1,99	-10 649	
BENEFICE OU PERTE	-2 041		-2 041	

CE RTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU JTI FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 287 856 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 041 Euro.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 21/12/2015 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise

CERTIFIÉ CONFORMÉ
Le Commissaire aux Comptes

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CERTIFIÉ CONFORME
le Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société a été créée le 21/12/2015 sous la dénomination SASU JTI FINANCE.

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		5 654		5 654
Immobilisations financières		3 672		3 672
Total		9 326		9 326
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		939		939
Immobilisations financières				
Total		939		939
ACTIF NET				8 387

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 195 276 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 224		
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	172 832	172 832	
Autres	16 611	16 611	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 608	4 608	
Total	195 276	194 052	1 224
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	5 160
Fournisseurs - rrr à obtenir	146
Total	5 306

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 Euro décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 189 897 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 769	26 769		
Dettes fiscales et sociales	163 128	163 128		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	189 897	189 897		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 571
Dettes provis. pr congés à payer	6 747
Personnel prov. i.p.e.	6 864
Primes de bilan cap	2 150
Charges sociales s/congés à payer	2 486
Org.sociaux, ch.soc.s/lfc	2 438
Charges sociales - charges à payer	889
Charges fiscales s/congés à payer	149
Etat ch.fiscales s/lfc	177
Etat - autres charges à payer	7 998
Ch.soc.s/primes	45
Total	39 514

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 608		
Total	4 608		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement et de recherche.

Le montant du CICE s'élève à 10 649 euros au titre de l'exercice 2016.

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article 21 des statuts, nous avons été avisés de la convention suivante visée à l'article L. 227-10 du code de commerce qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération d'un associé

◇ Associée / dirigeante concernée :

- * Madame Arielle DAVID, Associée.

◇ Modalités :

- * Rémunération de Madame Arielle DAVID, Associée de la société,
- * Montant versé sur l'exercice :
 - Au titre de la rémunération de base : 23.094 euros.

Fait à PARIS, le 1^{er} juin 2017

CABINET GAUDET
*Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Christophe ALEXANDRE Représentant légal*